

RAPPORT N° 2/2.18

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ N° 35/10.17

**DEMANDE DE SUBVENTION DE CHF 100'000.00 POUR L'ANNÉE 2018 À LA MANIFESTATION
LE LIVRE SUR LES QUAIS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre, s'est réunie deux fois à l'Hôtel de Ville, le lundi 30 octobre 2017 en la salle des Pas Perdus, et le lundi 13 novembre 2017 en la salle Henri-Perregaux. Composée de Mesdames et Messieurs Sylvain BOLLIGER, Anne-Françoise COSANDEY, Janine DEVAUD, Sacha FEHLMANN, David GUARNA, Jean-Bernard THÜLER et du soussigné Pierre Marc BURNAND, président, elle a été reçue lors de la première séance par Monsieur Vincent JAQUES, syndic, et Madame Mélanie WYSS-PITTET, municipale en charge du Dicastère *Finances et promotion économique*, accompagnés de Madame Christelle JOLY, cheffe de l'*Office de la culture*, et de Monsieur Jean-François COLLET, fondateur et directeur général de *Grand Chelem Event SA*, qui ont répondu à nos questions sans compter leur temps. La commission les remercie de leur disponibilité et de leurs éclaircissements.

1. ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION

La première séance a été réservée aux informations et interrogations générales sur *Le Livre sur les quais*, avec un regard particulier sur la nouvelle organisation et sur les questions relatives au financement, passé et futur.

La seconde séance a permis à la commission de prendre acte des réponses écrites fournies par M. Vincent JAQUES, de constater qu'il manquait au moins une réponse à une question cruciale, de s'étonner surtout d'écarts inexplicables, allant jusqu'à CHF 200'000.00, entre les réponses chiffrées et des données fournies antérieurement, de procéder ensuite à un large échange et de prendre position : trois membres ont soutenu le préavis de la Municipalité sans modification et donc approuvé une subvention de CHF 100'000.00 pour l'année 2018 au *Livre sur les Quais*, tandis que les autres membres ont jugé ce montant inapproprié et proposé diverses variantes pour une subvention entre CHF 20'000.00 et CHF 70'000.00.

C'est alors que la commission a décidé de présenter un rapport de majorité (soutenu par quatre membres; rapporteur : M. Pierre Marc BURNAND) et un rapport de minorité (soutenu par trois membres; rapporteur : Mme Anne-Françoise COSANDEY).

Ce qui suit constitue le rapport de la majorité de la commission.

Les questions écrites de la commission, ainsi que les réponses écrites de la Municipalité, figurent en annexe de ce rapport.

2. UNE QUESTION DE PRINCIPE

La question que pose au Conseil le préavis N° 35/10.17 est de savoir s'il est judicieux d'augmenter de CHF 30'000.00 la subvention à accorder à l'*Association Le Livre sur les quais* pour l'année 2018 et de la faire ainsi passer de CHF 70'000.00 à CHF 100'000.00.

Les charges 2018 de la ville de Morges s'élevant à CHF 131'003'800.00 (budget 2018 avant amendements), ces CHF 30'000.00 en jeu sont donc équivalents à 0.023 % de ce budget. Si on se rapporte au déficit 2018 qui est budgétisé à CHF 2'664'750.00 (avant amendements), les CHF 30'000.00 représentent alors 1.13 % de ce déficit. Dès lors la question posée peut recevoir deux réponses :

- le montant en jeu (CHF 30'000.00) est tellement insignifiant que cela ne vaut même pas la peine d'en parler;
- aucun franc n'étant insignifiant, chaque franc confié par le contribuable devant être dépensé avec intelligence et parcimonie, il est indispensable de peser le pour et le contre pour se convaincre, ou non, que la dépense est justifiée et justifiable.

La minorité de la commission choisit la première réponse. La majorité opte pour la seconde. C'est pour ainsi dire la seule divergence entre majorité et minorité de la commission, car contrairement à la minorité qui pense que la commission s'est séparée sur des priorités différentes (l'argent pour la majorité, la défense d'une politique culturelle de valeur pour la minorité), la majorité considère qu'on doit avoir simultanément le souci, tant de l'usage efficient des deniers publics que de l'encouragement et du soutien à la culture.

3. QUELQUES RAPPELS ET COMPLÉMENTS

La manifestation *Le Livre sur les quais* est une manifestation phare de la ville de Morges et une réussite magistrale : tout le monde s'accorde sur ce constat et la majorité de la commission ne fait pas bande à part. Elle peut donc s'associer sans réserve à toutes les louanges qu'on peut entendre au sujet de ce festival d'auteurs créé en 2010, en particulier celles de la minorité de la commission.

Les comptes ont régulièrement augmenté de 2010 à 2016, passant de moins de CHF 400'000.00 la première année (comptes 2010 : CHF 369'197.00) à plus de CHF 1'400'000.00 (comptes 2016 : CHF 1'403'185.00), pour redescendre ensuite aux alentours de CHF 1'250'000.00 (comptes 2017 : CHF 1'231'419.00; budget 2018 : 1'250'400.00).

Pour les quatre premières éditions (2010 à 2013), la Ville de Morges a soutenu financièrement la manifestation à raison de CHF 20'000.00 par année (ou peut-être CHF 25'000.00, ce qui a en tout cas été le cas en 2012), tout en mettant par ailleurs gracieusement à disposition de nombreuses prestations communales.

En 2014, la Municipalité a sollicité du Conseil communal une subvention annuelle de CHF 70'000.00 en faveur du *Livre sur les quais*, que le Conseil communal a accordée pour une durée de trois ans, soit pour les éditions 2014, 2015 et 2016, en demandant à la Municipalité «d'analyser la situation globale et financière de la manifestation en 2014 et 2015 afin de soumettre un nouveau préavis avant l'établissement du budget 2017» (procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2014, page 731).

L'édition 2016, si elle a obtenu un succès comparable aux précédentes sur le plan populaire, a été caractérisée par de graves difficultés financières et s'est soldée – cela n'a pas été communiqué à l'époque mais on le sait aujourd'hui – par une perte de près de CHF 300'000.00, ce qui a nécessité fin 2016, dans l'urgence, un assainissement financier et des changements organisationnels de fond. En particulier, la Municipalité, usant de sa compétence, a décidé d'accorder une aide supplémentaire exceptionnelle de CHF 50'000.00 et donc de porter la subvention communale 2016 à CHF 120'000.00.

Fin 2016 également, la Municipalité a oublié de tirer le bilan des éditions 2014, 2015 et 2016 (selon décision de 2014) et de déposer un rapport à l'attention du Conseil communal. Ce dernier, par négligence ou distraction, a maintenu dans le budget 2017 une subvention de CHF 70'000.00.

Le préavis N° 35/10.17 de la Municipalité s'inscrit dans ce contexte et est donc le rattrapage d'un préavis qui aurait dû être présenté en 2016.

L'édition 2017 du *Livre sur les quais* s'est déroulée sur la base d'une nouvelle organisation qui a donné globalement satisfaction. Le succès a été comparable aux éditions précédentes. Le résultat financier est encourageant, avec une perte ramenée à CHF 10'491.00 sur un total de charges de CHF 1'231'419.00. La subvention communale a été de CHF 70'000.00, à laquelle il faut ajouter, comme chaque année, les prestations en nature (CHF 23'600.00) et les frais du vernissage officiel (CHF 25'000.00).

4. DES APPROXIMATIONS QUI INTERPELLENT

La majorité de la commission est surprise, pour ne pas dire heurtée, par le flou et l'approximation de certaines informations fournies par la Municipalité et *Grand Chelem Event SA*. Ainsi, à titre d'exemples :

- en automne 2013, au moment de solliciter une augmentation de la subvention en faveur du «Livre sur les quais» (de CHF 20'000.00 à CHF 70'000.00), la Municipalité n'avait donné aucun détail chiffré dans le préavis N° 39/9.13 mais avait précisé (milieu page 5/7) : «Les premières éditions, si elles ont été équilibrées financièrement, n'ont pas permis de dégager de bénéfices qui auraient pu être réinjectés dans les éditions futures»; on pouvait en déduire que les premiers exercices s'étaient soldés par un résultat (positif ou négatif) proche de zéro; mais on découvre quatre ans plus tard que cette information était erronée, les résultats des quatre premières éditions étant déficitaires pour un total dépassant CHF 100'000.00 (CHF 111'053.00) :
 - perte 2010 : CHF 46'014.00
 - perte 2011 : CHF 46'286.00
 - perte 2012 : CHF 10'268.00
 - perte 2013 : CHF 8'485.00;
- une année et demie plus tard, en séance du Conseil communal du 4 mars 2015, alors que l'*Association Le Livre sur les quais* connaissait quelques soubresauts et que le déficit global avait passé à CHF 118'469.00, M. Vincent Jaques déclarait (procès-verbal N° 36 / 2011-2016, page 951) : «La tâche s'annonce en effet lourde, mais je tiens à dire de manière très ferme : la situation que traverse le Livre sur les quais n'est aucunement désespérée. La gestion financière est saine, tous les éléments liés à la programmation de la manifestation sont opérationnels à mon niveau de connaissance et l'organisation des événements est bien avancée pour l'édition 2015»; et un peu plus loin : «Une augmentation de la participation de la subvention de la Ville de Morges n'est évidemment, à ce stade, pas envisagée»;

- début novembre 2017, en réponse écrite à une question de la commission, la Municipalité indique dans un premier tableau (Note interne, 3 novembre 2017, page 4 - annexe 1) une perte de CHF 178'129.00 pour l'exercice 2016; mais un mois plus tard, à la suite d'une nouvelle question écrite de la commission (3 décembre 2017 - annexe 3), la Municipalité admet (Note interne, 15 décembre 2017, tableau page 1 - annexe 4) que la perte s'élève en fait à CHF 278'236.00, soit une augmentation de CHF 100'007.00 (donc une erreur de 56.2 %); sans une once de vergogne ni l'esquisse du début d'un mot d'excuse, la Municipalité explique cet écart par un commentaire un peu baroque (Note interne, 15 décembre 2017, page 2 - annexe 4) : «Le chiffre de CHF 178'129 qui figure sur le document qui a été fourni à la Commission, a été élaboré par GCE [*Grand Chelem Event SA*], sur la base des informations qui étaient connues par GCE à ce moment-là»; ainsi, à en croire la Municipalité, *Grand Chelem Event SA*, après avoir participé fin 2016 au sauvetage du *Livre sur les quais* à hauteur de CHF 120'000.00, ne connaissait pas en automne 2017 l'ampleur du déficit de l'exercice 2016 ...
- dans le préavis N° 35/10.17, on peut lire (point 4.1, page 4/10) : «[...] la situation financière de l'ALSQ [*Association Le Livre sur les quais*] s'est trouvée, fin 2016, en difficulté, avec un déficit cumulé important (dont une moitié environ est imputable au seul exercice 2016)»; en réalité, et vu les chiffres finalement obtenus, ce sont plus des deux tiers qui sont imputables au seul exercice 2016 et non la moitié : CHF 278'236.00 sur un total du CHF 393'806.00 (soit 70.7 %);
- dans le préavis N° 35/10.17, on lit encore (point 2, page 3/10) que «Le budget a logiquement connu également une augmentation, passant d'environ CHF 400'000.00 les premières éditions à près de CHF 1'000'000.00 en 2016» soit, dans le langage courant, à un peu moins de CHF 1'000'000.00; or les données fournies ultérieurement (Note interne, 15 décembre 2017, tableau page 1 - annexe 4) montrent que tous les exercices depuis 2015 (comptes ou budgets) dépassent CHF 1'200'00.00 (comptes 2015 : CHF 1'361'480.00; comptes 2016 : CHF 1'403'185.00; comptes 2017 : CHF 1'231'419.00; budget 2018 : CHF 1'250'400.00).

Ces incertitudes, ces approximations, ces affirmations fausses ou floues, ces explications évasives ne peuvent qu'interroger ... et inquiéter. Que la Municipalité annonce des «résultats équilibrés» et une «gestion financière saine» alors que les pertes cumulées dépassent CHF 100'000.00 est troublant. Que la Municipalité annonce une perte de CHF 200'000.00 (en arrondi) pour un exercice comptable alors qu'elle avoisine CHF 300'000.00 (en arrondi) est interpellant. Qu'elle renvoie la faute à *Grand Chelem Event SA* est crépusculaire.

On ne peut que constater ici qu'il y a un grave problème de crédibilité et qu'il devient acrobatique pour le Conseil communal de se prononcer sur une somme de CHF 30'000.00 alors que la marge d'erreur de la Municipalité tourne autour de CHF 100'000.00. Seule la Municipalité peut corriger cette anomalie et s'engager à faire mieux une prochaine fois. On peut néanmoins se demander s'il ne serait pas judicieux que le représentant de la Municipalité au Comité de l'Association demande que soit diligenté un audit, par un organisme neutre, permettant de connaître une fois pour toutes la réalité de l'état des finances de l'Association *Le Livre sur les quais*.

5. SIX BONNES RAISONS DE NE PAS AUGMENTER LA SUBVENTION

Il y a au moins six bonnes raisons de ne pas augmenter, en tout cas en 2018, la subvention à l'Association *Le Livre sur les quais*.

5.1. Première bonne raison : les organisateurs ne demandent pas d'augmentation

Lors de la séance du 30 octobre 2017, M. Jean-François Collet, directeur général de *Grand Chelem Event SA*, a été très clair : *Grand Chelem* ne demande pas d'augmentation de la subvention pour 2018. M. Vincent Jaques a alors confirmé que c'était effectivement une décision municipale qui s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion générale : volonté de s'adapter à l'importance de la manifestation, souci d'aligner la subvention communale sur la subvention cantonale.

M. Julien Finkbeiner, directeur de *Grand Chelem Event SA*, ne disait pas autre chose dans une interview peu avant la huitième édition (Raphaël Cand, *24heures*, 31 août 2017, page 17) : « Cette 8e édition est quelque part la première du renouveau de la manifestation. C'est une sorte d'année de transition. *Grand Chelem Event SA* a pu reprendre un événement dont toutes les finances ont été assainies. Aujourd'hui, nous nous sommes dotés des outils nécessaires pour que *Le Livre sur les quais* s'écrive en chiffres noirs et continue à exister. [...] Tout paraît réuni pour que le succès populaire soit au rendez-vous. Si tel est le cas et que l'équilibre financier est atteint, nous pourrions alors imaginer des investissements futurs en développement. »

Contrairement à la minorité de la commission qui considère qu'il faut simplement être généreux et que la générosité ne saurait avoir de limite à l'égard d'une manifestation qui a tant de succès, la majorité de la commission pense que l'on ne peut pas dépenser sans compter et qu'une dépense non nécessaire et non sollicitée n'a pas sa raison d'être. C'est un signal que le Conseil communal doit donner, tant aux organisateurs (les moyens de la ville ne sont pas illimités et il faut contenir les dépenses à un niveau raisonnable) qu'aux contribuables (l'argent confié par les contribuables n'est pas vilipendé mais utilisé avec efficacité).

5.2. Deuxième bonne raison : il n'y a aucun avantage à payer davantage

« Pourquoi payer moins quand on peut payer plus ? » : voilà la question qui vient naturellement à l'esprit quand on analyse les arguments de la minorité de la commission tendant à une subvention de CHF 100'000.00.

Si on cherche à acquérir un livre et qu'on en trouve deux exemplaires identiques, neufs, encore sous cellophane, l'un à CHF 70'00 et l'autre à CHF 100.00, on choisira sans grande hésitation d'acheter celui à CHF 70.00. Cette démarche, qui procède du réflexe lorsqu'on sort l'argent de son porte-monnaie personnel, semble à certains beaucoup moins péremptoire dès lors qu'il s'agit de l'argent public. La majorité de la commission s'oppose avec énergie à des dépenses inutiles et donc somptuaires qu'on n'aurait même pas l'idée d'imaginer s'il s'agissait d'argent privé.

Payer CHF 100'000.00 au lieu de CHF 70'000.00 pour l'édition 2018 du *Livre sur les quais* n'apporte strictement rien de plus à la ville de Morges et à ses habitants, si ce n'est une augmentation des charges inutile et sans contrepartie : la manifestation aura lieu rigoureusement dans les mêmes conditions, l'organisation sera la même, la visibilité la même, le nombre d'auteurs identique, le nombre de conférences et d'évènements également, avec donc le même nombre de visiteurs, le même succès, le même rayonnement et les mêmes retombées culturelles, médiatiques et économiques.

La Municipalité argumente en disant qu'«une participation publique conséquente permettra de pouvoir renforcer les aspects culturels et scolaires de la manifestation, et de garantir l'accès du plus grand nombre à celle-ci» (préavis No 35/10.17, point 6.3.3, page 8/10) : c'est une vue de l'esprit, dans la mesure où la compétence de décision appartient au Comité de l'Association *Le Livre sur les quais* et à l'organisateur *Grand Chelem Event SA*, et que, une fois la subvention versée, la Municipalité n'a pas le contrôle sur l'usage qui en est fait.

5.3. Troisième bonne raison : avec une subvention de CHF 70'000.00, la pérennité de la manifestation est tout aussi bien assurée qu'avec une subvention de CHF 100'000.00

«La Municipalité souhaite que le montant de la subvention 2018 à l'ALSQ [*Association Le Livre sur les quais*] soit augmenté de CHF 30'000.00, afin de garantir la pérennité de la manifestation» (préavis N° 35/10.17, point 6.3.3, page 8/10). Cet argument est gratuit et ne résiste pas à l'analyse : que la subvention soit de CHF 70'000.00 ou de CHF 100'000.00, la pérennité du *Livre sur les quais* est à l'évidence assurée. L'organisateur n'a pas besoin de ces CHF 30'000.00 supplémentaires et s'est engagé, quelle que soit la subvention, à organiser le *Livre sur les quais 2018* sur le même modèle qu'en 2017, sous réserve de quelques améliorations et de la correction de quelques manquements. Il a par ailleurs été dit et répété que l'édition 2017 avait été une édition de transition : il est contraire à toute logique de vouloir modifier la subvention pour 2018 alors qu'il a été annoncé que des mesures d'amélioration seraient prises pour rendre la manifestation bénéficiaire.

Grand Chelem Event SA a versé à bien plaisir une contribution de CHF 120'000.00 pour aider (à hauteur de 30 %) à faire table rase du résultat catastrophique de 2016 et des mauvais résultats antérieurs, mais ne cache pas que son objectif est de réaliser un bénéfice moyen de CHF 12'000.00/an sur les dix prochaines années pour rentrer dans ses frais.

On peut observer à cet égard que les charges salariales sont estimées à près de CHF 300'000.00, ce qui est considérable pour une manifestation de trois jours et donne à *Grand Chelem Event SA* une certaine marge de manœuvre (le total pour le «secrétariat général» est budgétisé à CHF 286'400.00 pour 2018, alors qu'il était de CHF 266'500.00 en 2017).

Augmenter la subvention de CHF 30'000.00, c'est mettre du beurre dans les épinards de *Grand Chelem Event SA* qui ne le demande pas. Cette entreprise privée a pour objectif affiché de réaliser un bénéfice et ce n'est pas à la ville de Morges d'arrondir ce bénéfice. Dit autrement, si on ajoute CHF 30'000.00 à la subvention, on ne donne rien de plus à la manifestation, mais on les donne à l'organisateur.

5.4. Quatrième bonne raison : il n'est pas pertinent de modifier la subvention en 2018 puisqu'une étude globale est en cours (motion des Verts)

La motion «pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations», déposée par le groupe des Verts le 1^{er} mars 2017 et développée le 5 avril 2017, a été prise en considération par le Conseil communal le 6 septembre 2017 et est actuellement à l'étude. Il semble urgent d'attendre le résultat de cette étude avant de modifier l'aide accordée aux diverses manifestations morgiennes, dont *Le Livre sur les quais*.

Modifier l'aide au *Livre sur les quais*, juste avant qu'on puisse disposer des réflexions en réponse aux questions posées par la motion (équité, transparence, vision globale, examen et traitement généraux, critères explicites), pourrait être (mal) ressentie comme un passe-droit et un privilège, voire une volonté d'échapper aux règles générales réclamées par la motion. La majorité de la commission est d'avis qu'il faut éviter cet impair.

5.5. Cinquième bonne raison : il n'est pas d'actualité de modifier la subvention en 2018 puisqu'on est en phase de réorganisation

L'édition 2017 s'est déroulée sur des bases nouvelles et a donné des résultats encourageants tant sur le plan de la fréquentation que sur celui des finances. Un nombre important de changements ont été introduits avec succès et sans altérer de manière calamiteuse l'esprit de la manifestation (voir préavis N° 35/10.17, points 4.3 et 5, pages 5/10 et 6/10). Une perte de CHF 10'491.00 est certes enregistrée, mais de l'aveu de l'organisateur, un certain nombre de manquements, clairement identifiés, n'ont pas pu être corrigés, ou pas complètement, dans cette «première édition du renouveau». Avant de modifier le plan financier, il est urgent de voir si cette nouvelle organisation peut se pérenniser et de tirer un bilan consolidé sur au moins deux éditions.

5.6. Sixième bonne raison : le soutien communal est loin de devoir rougir en regard du soutien cantonal

Depuis les débuts, la Ville de Morges prend à sa charge le vernissage officiel d'ouverture du *Livre sur les quais*, pour un montant estimé (par la Municipalité) à CHF 25'000.00.

Depuis 2013, ces frais sont inclus dans les montants accordés à l'*Association Le Livre sur les quais*.

En 2017, la Municipalité a décidé de ne plus évoquer ces CHF 25'000.00, au motif que c'est un «geste marketing» de la ville de Morges et pas un soutien à la manifestation. Cette décision, qui revient à dire par exemple que le vernissage officiel du salon littéraire pourrait être offert à des invités même si le salon n'existait pas, semble absurde à la majorité de la commission : ces CHF 25'000.00 font à l'évidence partie du soutien de la Ville de Morges au *Livre sur les quais*.

On peut relever au passage que la Municipalité tenait le raisonnement exactement inverse en 2013 : «Le montant total de ces contributions s'élève à CHF 35'000.00 [le vernissage officiel était inclus pour un montant de CHF 22'000.00]. Il n'est pas prévu de les augmenter dans le futur. Néanmoins, afin de valoriser l'engagement de la commune dans ces domaines également, il a été demandé au Livre sur les quais de faire apparaître ces autres soutiens dans leur budget» (préavis N° 39/9.13, point 3.6.2, page 6/7).

En conséquence, et si on renonce à des arguties tarabiscotées, le soutien de la ville de Morges à l'*Association Le Livre sur les quais* est actuellement le suivant :

- subvention annuelle : CHF 70'000.00
- prestations en nature : CHF 23'600.00 (estimation de la Municipalité, Note interne, 3 novembre 2017 - annexe 1)
- vernissage officiel : CHF 25'000.00 (estimation de la Municipalité, préavis N° 35/10.17, point 6.1, haut page 7/10)

soit un total de CHF 118'600.00, qu'on peut sans scrupule arrondir à **CHF 120'000.00** tant l'estimation des prestations en nature est modeste.

Depuis 2017, le soutien cantonal est de **CHF 100'000.00**.

En l'état actuel, le soutien communal est ainsi supérieur de CHF 20'000.00 (arrondi) au soutien cantonal. Le principe de l'équivalence avec la subvention cantonale, voire le principe de subsidiarité, est donc largement respecté et le souhait de la Municipalité «que la participation de la ville soit similaire à celle de l'Etat» (préavis N° 35/10.17, point 6.3.3, page 8/10) est plus qu'exaucé.

Au vu de ces chiffres, on pourrait légitimement se poser la question de ramener à CHF 50'000.00 la subvention communale, de manière à ce qu'il y ait une réelle égalité entre les soutiens cantonal et communal (qui seraient alors tous deux de CHF 100'000.00). Pour les deux raisons qui précèdent (ne rien changer tant que *Le Livre sur les quais* est en réorganisation; ne rien changer dans l'attente de connaître les conclusions en réponse à la motion «pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations»), la majorité de la commission renonce à cette proposition.

6. CONCLUSION

Chaque fois qu'on étudie un projet de dépense – que ce soit de fonctionnement ou d'investissement –, il faut se demander, quelle que soit son ampleur, si elle est nécessaire, si elle est judicieuse, si elle est profitable aux Morgiennes et aux Morgiens.

Après un examen approfondi du préavis N° 35/10.17, la majorité de la commission arrive à la conclusion que l'augmentation de CHF 30'000.00 de la subvention 2018 à l'*Association Le Livre sur les quais* n'est pas nécessaire, n'est pas judicieuse et n'est pas profitable aux Morgiennes et aux Morgiens.

Dans le préavis N° 35/10.17 (point 6.3.3, page 8/10), on lit que «la Municipalité de Morges souhaite poursuivre le soutien à la manifestation *Le Livre sur les quais*, et faire perdurer dans des conditions optimales cette manifestation littéraire unique en Suisse romande, qui permet à Morges de rayonner sur la scène de la rentrée culturelle et littéraire chaque début septembre».

C'est très exactement ce que propose la majorité de la commission en défendant le statu quo.

La majorité de la commission vise rigoureusement le même objectif que la minorité, mais en dépensant CHF 30'000.00 de moins par année.

Pour arriver à cette conclusion, la majorité de la commission s'appuie notamment sur les constats et les arguments suivants :

- la volonté affichée des nouveaux organisateurs est de faire du *Livre sur les quais* une manifestation bénéficiaire dès 2018 et la Commune n'est pas dans son rôle en contribuant à financer le bénéfice d'une association ou d'une organisation privée à but lucratif (sans vouloir comparer l'incomparable, on peut rappeler que le *Paléo Festival* ne reçoit aucune subvention de la ville de Nyon et lui paie chaque année des impôts);
- la volonté des organisateurs, manifestée explicitement depuis plusieurs années, est de conserver une taille raisonnable à la manifestation : l'indexation régulière de la subvention est un message contraire à cette volonté;
- le nouvel organisateur *Grand Chelem Event SA* n'a pas sollicité une augmentation de la subvention communale pour 2018;

- une subvention de CHF 70'000.00 assure à la manifestation la même pérennité, la même ampleur et le même succès qu'une subvention de CHF 100'000.00; elle répond également de la même manière aux critères fixés par la Municipalité pour les manifestations culturelles : favoriser l'accès à la culture, favoriser la création, former les jeunes à la culture, animer la ville, mettre en valeur le patrimoine;
- on est en attente de la réponse à la motion «pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations» et il serait malvenu et surtout mal compris qu'on court-circuite les conclusions à venir en usant d'une manière de passe-droit en faveur d'une unique manifestation;
- de l'avis même des organisateurs, l'édition 2017 du *Livre sur les quais* a été une édition expérimentale et de transition qui a permis d'identifier des pistes d'amélioration pour 2018 et ce n'est à l'évidence pas le bon moment de modifier maintenant la subvention 2018;
- l'augmentation de la subvention de CHF 30'000.00 profiterait à l'organisateur, qui ne l'a pas demandé, mais pas à la manifestation;
- le soutien de la commune de Morges est supérieur au soutien cantonal, dès lors que l'on considère l'ensemble des prestations fournies au *Livre sur les quais* (d'autant qu'elles sont estimées avec beaucoup de modestie) et le principe de subsidiarité, souhaité par la Municipalité, est ainsi respecté.

En tout cas pour ces raisons, la majorité de la commission (formée de quatre membres) vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance des rapports de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder pour 2018 à l'Association *Le Livre sur les quais* un soutien de CHF 120'000.00, composé d'une subvention de CHF 70'000.00 et de prestations en nature (logistique et vernissage) à hauteur de CHF 50'000.00;
2. si la nécessité apparaît, de modifier le montant de la subvention pour les années ultérieures dans le cadre de l'examen global demandé par la motion «pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations» actuellement à l'examen.

Pour la majorité de la commission :

Pierre Marc Burnand,
président de la commission et rapporteur de la majorité

Annexes :

- Annexe 1 : Note interne - Réponse de la Municipalité aux questions - 3 novembre 2017
[questions posées en séance du 30 octobre 2017 et rappelées par courrier électronique du 1^{er} novembre 2017] (1 page)
- Annexe 2 : Note interne - Réponse de la Municipalité aux questions - 3 novembre 2017
[en réalité : document du **13** novembre 2017 en réponse aux questions écrites du 7 novembre 2017] (5 pages)
- Annexe 3 : Note interne - Réponse de la Municipalité aux questions du 15 novembre 2017 - 27 novembre 2017 (2 pages)
- Annexe 4 : Question complémentaire à l'adresse de la Municipalité - 3 décembre 2017
[question à propos de la réponse du 27 novembre 2017] (2 pages)
- Annexe 5 : Note interne - Réponse de la Municipalité à la question du 3 décembre 2017 - 15 décembre 2017 (2 pages)

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 février 2018.

OBJET DE LA NOTE	Question de la Commission du Préavis 35/10.17 - Livre sur les quais
DATE D'EMISSION	3 novembre 2017
EMETTEUR	Vincent Jaques
DISTRIBUTION	M. Pierre Marc Burnand - président de la Commission Copie à Mme Mélanie Wyss - Municipale

Monsieur le Conseil communal,

En réponse à votre question adressée par courriel le 1^{er} novembre 2017, voici les informations demandées :

Le travail des employés communaux pour Le Livre sur les quais en 2016 représente 145h, sur les plus de 2200 heures dévolues aux manifestations en ville de Morges (soit 6%).

Les autres prestations logistiques sont :

- Mise à disposition de plantes : environ 90 plantes
- Matériel : 4 mâts pour les drapeaux, 90 tables, 250 bancs et chaises, 12 barrières Heras, 9 tentes, 1 pupitre, 2 bennes, 31 poubelles
- Mise à disposition de salles communales : Caves de Couvaloup, Cellier, Espace 81, Bibliothèque municipale
- Signalisation (PRM) : env. 80h de travail et matériel (35 interdictions de stationner avec socles, 160 barrières vauban, 3 Triopans, 30 panneaux divers)

L'ensemble de ces prestations peut être convertie en francs à environ 23'600.- :

- Main d'œuvre employés communaux : 7'250.-
- Plantes : 2'250.-
- Matériel : env. 2'700.-
- Salles (prix Caves de Couvaloup x 2 jours) : 660.-
- Electricité : environ 2'500.-
- Signalisation : environ 7'000.- de main d'œuvre + 1'300.- de matériel

Nous précisons que l'ensemble de ces frais est intégré dans les budgets habituels des services communaux dans le cadre des prestations ordinaires pour les manifestations en ville de Morges. Les plantes, matériel, etc., ne sont ni achetés ni produits spécifiquement pour le Livre sur les quais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, mes meilleures salutations.

Administration générale, culture et promotion
le syndic



Vincent Jaques

OBJET DE LA NOTE	Question de la Commission du Préavis 35/10.17 - Livre sur les quais
DATE D'EMISSION	3 novembre 2017
EMETTEUR	Vincent Jaques
DISTRIBUTION	M. Pierre Marc Burnand - président de la Commission Copie à Mme Mélanie Wyss - Municipale et à l'ensemble de la Commission

Monsieur le Conseil communal,

En réponse à votre question adressée par courriel les 1^{er} et 8 novembre 2017, voici les informations demandées :

1. On lit dans le préavis (haut page 4) que «l'édition 2016 connaît une conjonction d'éléments défavorables [...]». Peut-on connaître ces éléments ?

Du côté des recettes, une subvention du SPECO de CHF 80'000.00 était attendue, et n'a pas été obtenue. Deux fondations ont également suspendu leur soutien pour un montant total de CHF 50'000.00. Du côté des charges, des frais logistiques (tentes, sonorisation), mais aussi de sécurité et les frais liés aux croisières littéraires se sont révélés plus importants que prévus.

2. On lit dans le préavis (page 3, point 2) que «le budget a logiquement connu également une augmentation, passant d'environ CHF 400'000.00 les premières éditions à près de CHF 1'000'000.00 en 2016». Sachant que le concept de base est resté le même, que l'organisation n'a pas changé, que le nombre de visiteurs est resté stable (plus de 40'000 visiteurs déjà en 2012, selon le préavis N° 39/9.13), qu'on nous disait en 2013 (rapport de majorité pour le préavis N° 39/9.13) que la manifestation avait atteint sa «taille idéale», quels sont les éléments «logiques» qui ont fait exploser le budget ?

Les coûts n'ont pas « explosé » durant la période 2013-2017. Au contraire, on constate une stabilité, et même une légère baisse depuis l'arrivée de GCE en 2017, qui a repensé les charges et professionnalisé les rapports avec les fournisseurs. La différence du montant des budgets s'explique par l'intégration, dès 2015, de l'ensemble des éléments de librairie. En effet, à l'époque où la librairie était gérée par Payot, seules les recettes nettes étaient intégrées dans le budget. Dès 2015, l'ensemble des charges liées à la librairie (achats de livre, frais logistiques et frais de librairie) ont été intégrées dans les charges et l'ensemble des recettes de la librairie intégrées aux produits. Vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous, à la réponse de la question n°4.

3. Est-il possible de connaître le nombre de nuitées réservées pour et par *Le Livre sur les quais* pour les deux nuits de la manifestation (vendredi-samedi et samedi-dimanche) :

- dans les hôtels morgiens ? 248
- au Beau-Rivage ? 43

Précisons que pour 2017, GCE n'a pas pu bénéficier de tout le contingent des chambres réservées habituellement à Morges. L'objectif est donc que la proportion de chambres réservées à Morges augmente dès 2018.

4. Est-il possible de compléter/corriger le tableau ci-dessous :

La Municipalité s'est basée, pour fixer le montant de CHF 100'000.00 pour le soutien au Livre sur les quais, sur d'autres indications que celles figurant dans le tableau proposé. Nous nous permettons de vous faire parvenir ci-dessous un tableau récapitulatif certains de ces aspects, en sus de ceux figurant dans le préavis.

Nous soulignons que la vision municipale d'un soutien à une manifestation culturelle est le fruit d'une réflexion approfondie sur une politique culturelle (pour lesquelles Livre sur les quais remplit au moins 4 des 5 axes), sur le rayonnement de la ville au niveau extrarégional, sur l'impact positif d'une manifestation pour l'ensemble des acteurs culturels de la ville, etc. Le principe de subsidiarité, qui guide la promotion culturelle publique, selon lequel c'est l'échelon communal qui prime, avant l'échelon cantonal, et en dernier lieu l'échelon fédéral est également un point à prendre en considération.

An- née	Budget total	Résul- tat	Subven- tion Morges	Part de la sub- ven- tion de la Ville	Subven- tion Etat de Vaud	Sub- ven- tion Ar- cam	Eléments financiers liés à la librairie	Nombre de rencontres / tables rondes / croisières / événements culturels	Nombre d'élèves accueillis (jeudi et ven- dredi)	Nombre d'auteurs	Nombre de visi- teurs
2013	811'269 (comptes)	Perte 8'485	20'000	2,4%	170'000 (90'0000 DFJC + 80'000 SPECO)	70'000	Recettes 66'971 nettes :	101 débats /tables rondes 24 débats sur les croisières 13 lectures publiques 15 projections 5 ateliers d'écritures 2 divers Total : 160 + événements jeu- nesse week-end	3'700 élèves	320	40'000
2014	880'202 (comptes)	Perte 7'416	70'000	7,9%	165'000 (80'0000 DFJC + 85'000 SPECO)	20'000	Recettes nettes : 101'001	139 débats / tables rondes / lec- tures 21 débats sur les croisières 18 projections 5 ateliers d'écritures 11 divers Total : 194 + événements jeu- nesse week-end	3'000 élèves	300	40'000

2015	1'361'480 (comptes)	Bénéfice 2'899	70'000	5,1%	170'000 (90'0000 DFJC + 80'000 SPECO)	10'000	Recettes vente livres : 533'624 Charges librairie : 412'066 Recettes nettes : 121'558	145 débats / tables rondes / lectures / ateliers 25 débats sur les croisières 22 projections 8 divers Total : 205 + événements jeu- nesse week-end	4'000 élèves	305	40'000	
2016	1'403'185 (comptes)	Perte 178'129	70'000 + 50'000 dans le cadre de l'assainis- sement	4,9 + 3,6 = 8,55%	90'000 (DFJC) + 50'000 assainis- sement	40'000 + 20'000 assai- nis- sement	Recettes vente livres : 543'506 Charges librairie : 439'071 Recettes nettes : 104'435	176 débats / tables rondes / lectures / ateliers 28 débats sur les croisières 25 projections 3 divers Total : 232 + événements jeu- nesse week-end	4'000 élèves	340	40'000	
2017	1'231'419 (comptes)	Perte 10'491	70'000	5,6%	100'000 (DFJC)	0	Recettes vente livres : 490'532 Charges librairie : 342'848 Recettes nettes : 147'684	141 débats / tables rondes / lectures / ateliers 20 débats sur les croisières 27 projections Total : 188 + 38 événements jeu- nesse week-end	3'000 élèves	262	40'000	
2018	1'250'400 (budget)		100'000 (demandé)	8%								

5. On lit dans le préavis (haut page 4) que la manifestation génère «des impacts positifs [...] pour les commerces locaux» : sur quelle base est fondée cette affirmation ? y a-t-il eu une enquête auprès des commerçants morgiens ? si oui, peut-on en connaître les résultats ? si non, la COOR envisage-t-elle de lancer ce sondage ?

Les questions suivantes nous paraissent particulièrement pertinentes :

- pendant la manifestation, le chiffre d'affaires des commerçants est-il en augmentation ?
- si oui, dans quelle proportion ?
- pour combien d'entre eux ?
- pour quels types de commerces ?

Mêmes questions pour les jours où la circulation est paralysée avant et après *Le Livre sur les quais*.

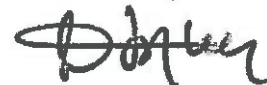
Pour répondre globalement sur l'impact de la manifestation sur les commerces, nous pouvons apporter les éléments suivants: la Municipalité offre l'opportunité aux commerces morgiens d'ouvrir le dimanche du Livre sur les quais, leur permettant ainsi de réaliser un chiffre d'affaires un jour habituellement chôme. Nous n'avons pas, ni la COOR à notre connaissance, effectué d'enquête auprès des commerçants pour avancer des chiffres concernant les questions de la commission.

Nous avons en revanche des données sur les impacts économiques directs et indirects générés par la manifestation, grâce à l'étude effectuée par M. Grégory Saudan pour le compte du Conseil régional du district de Nyon et de l'ARCAM (références mentionnées dans le préavis). L'impact économique de la manifestation est qualifié « d'important pour la région considérée » (p. 36) pour une manifestation de 3 jours seulement : il s'agit de plus de CHF 1,1 mio, soit CHF 266'991.00 pour les effets directs et CHF 874'515.00 pour les effets indirects (dépenses des spectateurs, des sponsors, des participants, etc.). Le mandataire souligne (p. 37) que « Le Livre sur les Quais constitue un système économique qui bénéficie beaucoup à l'économie locale, spécialement de manière indirecte ».

L'impact médiatique est également important. Selon cette même étude, il s'est monté, pour l'année 2015 à CHF 10,3 mios (57% radio, 20% presse, 12% online, 11% TV). L'étude montre que 97% de la couverture médiatique se situe hors district (rayonnement médiatique extérieur). Les chiffres 2017 montre que le rayonnement médiatique ne faiblit pas, bien au contraire : 283 articles et émission radio-TV ont été réalisées sur la manifestation entre juillet et mi-septembre 2017.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, mes meilleures salutations.

Administration générale, culture et promotion
le syndic



Vincent Jaques

OBJET DE LA NOTE	Question de la Commission du Préavis 35/10.17 - Livre sur les quais
DATE D'EMISSION	27 novembre 2017
EMETTEUR	Vincent Jaques
DISTRIBUTION	M. Pierre Marc Burnand - président de la Commission Copie à Mme Mélanie Wyss - Municipale et à l'ensemble de la Commission

Monsieur le Conseil communal,

En réponse à votre question adressée par courriel le 15 novembre 2017, voici les informations demandées :

6. (Complément à la question 0) La Municipalité évalue l'ensemble des prestations fournies par les employés communaux à environ CHF 23'660.00 (réponse à la question posée en séance et confirmée par courrier électronique du 1^{er} novembre). Dans le rapport «Régionyon» / Gregory Saudan, les «prestations publiques» sont estimées à CHF 45'000.00 (page 37; personne interviewée : Mme Sylvie Berti Rossi, directrice). Lequel de ces deux chiffres se rapproche le plus de la réalité ?

Les prestations fournies par les employés communaux pour l'année 2017 est estimée au plus juste avec le montant détaillé de CHF 23'660.00 que nous avons communiqué début novembre. La différence avec le chiffre de CHF 45'000.00 cité par Mme Berti Rossi dans l'étude pour 2015 s'explique par la prise en compte de sa part du montant du vernissage du vendredi soir (CHF 25'000.00). D'autre part, les prestations en nature de la Ville peuvent varier d'une année à l'autre et leur valorisation en francs est soumise à appréciation (notamment la valeur d'une heure de travail des employé-e-s, mais également la « valeur » du matériel en possession de la Ville).

7. (Complément à la question 4) Dans la réponse à la question 4, il est mentionné «le principe de subsidiarité, qui guide la promotion culturelle publique, selon lequel c'est l'échelon communal qui prime, avant l'échelon cantonal, et en dernier lieu l'échelon fédéral». Ce principe de subsidiarité est-il :

- une habitude à bien plaie ?
- un usage ? si oui, imposé par quel niveau (communal, cantonal, fédéral) ?
- une règle ? si oui, figurant dans quelle loi ou quel règlement ?

Le principe de subsidiarité en matière culturelle veut que la Confédération délègue la compétence en matière culturelle aux cantons et aux communes (art. 69, al. 1 de la Constitution fédérale) : « La culture est du ressort des cantons ». La Loi fédérale sur l'encouragement de la culture prévoit également (art. 4) : « Dans son domaine de compétences, la Confédération encourage à titre subsidiaire les activités culturelles des cantons, des villes et des communes. »

De son côté, la Constitution vaudoise stipule que « L'Etat et les communes encouragent et soutiennent la vie culturelle ainsi que la création artistique. » (art. 53, al. 1). Dans la récente Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) datant de 2014, l'article 5, al.3 stipule que l'Etat « encourage à titre subsidiaire les activités culturelles des communes, notamment des villes-centres. ».

Les activités culturelles se déployant sur un territoire donné, il appartient donc aux communes de les soutenir en premier lieu, selon leurs propres critères, puis l'Etat peut intervenir subsidiairement, selon ses propres critères également (par exemple : intérêt supra-régional). En dernier lieu, la Confédération peut intervenir financièrement, selon à nouveau ses propres critères.

8. (Complément à la question 4) Le tableau récapitulatif commence en 2013 et non en 2010. Est-il possible de connaître au moins les résultats financiers des éditions 2010, 2011 et 2012 ?

Le préavis porte sur le bilan des années 2013 à 2017, un précédent préavis ayant été précédemment déposé en septembre 2013.

9. (Complément à la question 4) Dans le tableau récapitulatif, il est mentionné pour l'année 2016 une perte de CHF 178'129.00. Lors de la première séance, il nous a été indiqué qu'un assainissement de CHF 400'000.00 (en chiffres ronds) avait dû être effectué cette année-là : abandon de créances CHF 160'000.00, subvention complémentaire Morges CHF 50'000.00, subvention complémentaire Vaud CHF 50'000.00, subvention complémentaire ARCAM CHF 20'000.00, soutien Grand Chelem CHF 120'000.00. Cet assainissement est donc supérieur au double de la perte 2016. Comment expliquer la différence ?

La différence s'explique par la perte reportée des exercices précédents à 2016.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, et en restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, mes meilleures salutations.

Administration générale, culture et promotion
le syndic



Vincent Jaques

Anexe 4

Commission chargée de l'étude du préavis N° 35/10.17 – Demande de subvention de CHF 100'000.00 pour l'année 2018 à la manifestation Le livre sur les quais

Question complémentaire à l'adresse de la Municipalité

(3 décembre 2017)

8. RAPPEL (Complément à la question 4) Le tableau récapitulatif commence en 2013 et non en 2010. Est-il possible de connaître au moins les résultats financiers des éditions 2010, 2011 et 2012 ?

Réponse de la Municipalité (27 novembre 2017)

Le préavis porte sur le bilan des années 2013 à 2017, un précédent préavis ayant été précédemment déposé en septembre 2013.

9. RAPPEL (Complément à la question 4) Dans le tableau récapitulatif, il est mentionné pour l'année 2016 une perte de CHF 178'129.00. Lors de la première séance, il nous a été indiqué qu'un assainissement de CHF 400'000.00 (en chiffres ronds) avait dû être effectué cette année-là : abandon de créances CHF 160'000.00, subvention complémentaire Morges CHF 50'000.00, subvention complémentaire Vaud CHF 50'000.00, subvention complémentaire ARCAM CHF 20'000.00, soutien Grand Chelem CHF 120'000.00. Cet assainissement est donc supérieur au double de la perte 2016. Comment expliquer la différence ?

Réponse de la Municipalité (27 novembre 2017)

La différence s'explique par la perte reportée des exercices précédents à 2016.

10. (Complément aux questions 8 et 9) Les réponses aux questions 8 et 9 sont insuffisantes pour gommer les interrogations de la commission. Pour tenter de résumer :

la Municipalité renvoie au préavis N° 39/9.13 pour les années 2010 à 2012. Ce préavis ne contient aucun détail chiffré sur les pertes ou les bénéfices. La seule information qu'on y trouve à propos des exercices financiers est la suivante (milieu page 5/7) : «Les premières éditions, si elles ont été équilibrées financièrement, n'ont pas permis de dégager de bénéfices qui auraient pu être réinjectés dans les éditions futures».

Pour le commun des mortels, si une édition est «équilibrée financièrement», cela signifie que l'exercice se solde par un résultat final proche de zéro (bénéfice minimale ou perte minimale). C'est en tout cas ce que le Conseil communal avait compris en 2013. A défaut d'avoir des chiffres précis, on part donc de l'idée que le résultat de chacune des trois éditions 2010 à 2012 est CHF ± 0.00.

L'historique des résultats, en CHF, est dès lors le suivant :

2010 :	± 0.00 (?) (selon préavis N° 39/9.13)
2011 :	± 0.00 (?) (selon préavis N° 39/9.13)
2012 :	± 0.00 (?) (selon préavis N° 39/9.13)
2013 :	- 8'485.00 (tableau en réponse à la question 4)
2014 :	- 7'416.00 (tableau en réponse à la question 4)
2015 :	+ 2'899.00 (tableau en réponse à la question 4)
2016 :	- 178'129.00 (tableau en réponse à la question 4)

Total : - 191'131.00

Capital avant assainissement : - 393'807.86 (communiqué en séance du 30 octobre 2017)

Différence non expliquée : 202'676.86

La question 9 retrouve ici toute son actualité : il y a une différence d'environ CHF 200'000.00 (CHF 202'676.86 très exactement) entre les pertes cumulées signalées par la Municipalité et l'assainissement opéré en 2016. Comment expliquer cette différence de CHF 200'000.00 ?

Pour être plus précis, puisque notre première question a été mal formulée :

- les pertes cumulées des exercices 2010 à 2016 s'élèvent-elles bien à environ CHF 190'0000 ?
- si non, d'où proviennent les pertes supplémentaires ? pourquoi n'ont-elles pas été comptabilisées ?
- si oui, qu'en est-il des CHF 200'000.00 manquants ?

OBJET DE LA NOTE	Question de la Commission du Préavis 35/10.17 - Livre sur les quais
DATE D'EMISSION	15 décembre 2017
EMETTEUR	Vincent Jaques
DISTRIBUTION	M. Pierre Marc Burnand - président de la Commission Copie à Mme Mélanie Wyss - Municipale et à l'ensemble de la Commission

Monsieur le Conseiller communal,

Vous nous avez adressé par courriel le 3 décembre 2017 des questions complémentaires. Nous nous permettons d'enlever ci-dessous le rappel de vos questions, et d'y répondre directement.

Les comptes du Livre sur les quais sont audités par une fiduciaire. La Municipalité demande et reçoit, à l'instar de l'ensemble des institutions subventionnées, les comptes révisés. Dès que les fragilités financière et de gouvernance de l'ALSQ ont été mises en évidence, en 2014, la Municipalité a demandé d'intégrer le comité, afin de pouvoir effectuer un suivi plus rapproché de la manifestation.

La Municipalité a ainsi pu demander et accompagner la mise en place de différentes mesures qui ont conduit notamment à la professionnalisation de la gestion des aspects logistiques et financiers de la manifestation par GCE. Précisons que seule l'ALSQ est compétente, via son Assemblée générale, pour l'adoption de ses comptes.

Les résultats comptables du Livre sur les quais depuis sa première édition en 2010 sont les suivants, selon les comptes révisés par la fiduciaire :

2010	369'197 (comptes)	Perte 46'014
2011	538'442 (comptes)	Perte 46'286
2012	635'754 (comptes)	Perte 10'268
2013	811'269 (comptes)	Perte 8'485
2014	880'202 (comptes)	Perte 7'416
2015	1'361'480 (comptes)	Bénéfice 2'899
2016	1'403'185 (comptes)	Perte 278'236
2017	1'231'419 (comptes)	Perte 10'491
2018	1'250'400 (budget)	

Les pertes cumulées s'élèvent donc bien, à CHF 393'806 (arrondi), soit le capital avant assainissement qui a été communiqué à la COFIN en février 2017 et à la Commission du préavis 35/10.17 - Livre sur les quais lors de la première séance de commission. Le chiffre de CHF 178'129 qui figure sur le document qui a été fourni à la Commission, a été élaboré par GCE, sur la base des informations qui étaient connues par GCE à ce moment-là.

À ce stade, la Municipalité vous a communiqué l'ensemble des éléments financiers dont elle dispose. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces réponses, et vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, mes meilleures salutations.

Administration générale, culture et promotion
le syndic



Vincent Jaques